



AIDE À L'ENFANCE

Donner les moyens de se construire un avenir

« L'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur » affirmait Eglantyne Jebb dans la déclaration de Genève de 1924, premier texte international à reconnaître les droits des enfants et les responsabilités de chaque adulte envers eux. Quand bien même cette adoption n'avait pas force d'obligation pour les États, elle a néanmoins ouvert la porte à une reconnaissance universelle des droits de l'enfant. 65 ans plus tard, le 20 novembre 1989, les dirigeants mondiaux réunis à l'Assemblée générale des Nations Unies ont adopté unanimement la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), réaffirmant les **droits spécifiques et fondamentaux inhérents à la dignité et au développement harmonieux de chaque enfant.**

Les enfants ont besoin d'une attention particulière, dans leur encadrement pédagogique et leur protection face aux nombreux dangers de ce monde. Chaque enfant est avant tout une personne à part entière, titulaire des droits de l'Homme de manière inaliénable, en plus des droits qui lui sont spécifiques. Les engagements pris sont cependant loin d'être respectés partout dans le monde : abandonnés, déplacés, déscolarisés ou démunis, nombreux sont les enfants qui vivent dans des conditions défavorables à leur survie, leur développement et leur épanouissement. **Près d'1 milliard d'enfants vivent dans la pauvreté dont 90 millions souffrant de carences nutritionnelles graves et plus d'1 milliard subissent au moins une forme de privation grave¹.** Un constat qui exige de changer la donne.

ACCOMPAGNER, PROTÉGER LES ENFANTS VULNÉRABLES ET PROMOUVOIR LEUR ÉDUCATION

C'est en permettant aux plus jeunes de grandir convenablement qu'un processus de développement social durable pourra être entamé et c'est dans ce principe que s'inscrivent toutes les actions d'aide à l'enfance du Secours Islamique France (SIF).



En **Territoire Palestinien Occupé**, plus précisément en Cisjordanie, nos équipes tentent chaque jour de veiller au bien-être des enfants vulnérables. À travers son programme global de **protection de l'enfance en danger**, le SIF a souhaité, dans un premier temps, développer des structures d'accueil sécurisantes pour les enfants les plus vulnérables, améliorer les systèmes de protection de l'enfance, effectuer un travail de sensibilisation sur les méthodes pour soutenir les enfants, puis prévenir toutes formes de violence, d'abus et de négligence, ainsi que faciliter l'intégration et la protection des enfants porteurs de handicap. Ce programme, qui s'étend sur plusieurs années, repose sur divers champs d'action dont la rénovation des centres, le soutien psychologique et le suivi médical des enfants atteints d'autisme ; la formation de médecins, travailleurs sociaux et professeurs ; la formation des parents dans la gestion du stress et la stimulation de leurs enfants, etc.

Pour le SIF, la famille reste le cadre privilégié pour un bon développement de l'enfant, c'est pourquoi il est fondamental de prendre en compte l'entourage familial dans chaque programme à mettre en place pour plus de pérennité.

En **Haïti**, pays au contexte socio-économique précaire, les séparations de famille et les trafics d'enfants sont monnaie courante : 1 enfant sur 5 ne vit pas avec ses parents biologiques et 1 sur 10 est placé en domesticité². Depuis le séisme de 2010, le SIF s'est fortement engagé dans la **lutte contre l'abandon d'enfants**, notamment dans les quartiers vulnérables de la commune de Tabarre, à travers la mise en place de programmes de réunification familiale. Pour se faire, différentes actions ont été mises en œuvre : sensibilisation de la population locale, formation du personnel encadrant des orphelinats, accompagnement psychosocial et éducatif des enfants en situation de séparation familiale, développement des capacités familiales, etc. En effet, en améliorant les conditions d'existence des parents – par le biais d'activités qui aboutissent à un revenu – ces derniers peuvent développer leurs capacités à maintenir leur famille ensemble et améliorer le quotidien de leurs enfants en répondant à leurs besoins de base.



[1] Appelés « Restaveks », ces enfants sont donnés par leurs familles à des familles plus influentes, dans l'espoir que celles-ci leur fournira de la nourriture, des vêtements, un abri, un accès à l'éducation et aux soins, en échange de travaux domestiques. Source : La situation des enfants dans le monde, Unicef 2010
[2] Source : Enquête EMMUS IV, Haïti, 2005-2006